



CFUT 92,9

540, avenue Broadway, Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Téléphone : 819 537-0911 - Web : www.929cfut.com

Merci de considérer de devenir membre de la Radio Communautaire de Shawinigan CFUT-FM 92,9. Soutenez **votre** radio locale!

Carte de membre pour les particuliers :

Le coût d'une carte d'adhésion est de 10 \$ par année, ou 15 \$ pour deux ans, et cela à partir du moment où vous devenez membre.

Les avantages de l'adhésion comprennent :

- Le droit de vote à l'assemblée générale annuelle à partir de la deuxième d'année d'adhésion.
- Qualification pour participer à des concours réservés aux membres.
- Vos chances sont doublées pour tous les concours en ondes.
- Satisfaction d'aider à soutenir CFUT-FM.
- Recevez une carte d'adhésion comme preuve que vous êtes membres.

Comment acheter sa carte de membre

Remplissez le formulaire sur notre site internet au www.929cfut.com et en choisissant l'onglet *Devenir membre*.

Vous pouvez acheter votre carte de trois façons :

- En vous présentant à la radio entre 9h et 16h, du lundi au vendredi, au 540 avenue Broadway, Shawinigan.
- En postant votre paiement par chèque à l'ordre de Radio Shawinigan : 540 avenue Broadway, Shawinigan, Qc G9N 1M3
- En effectuant un paiement Interac de **10 \$** et en envoyant un courriel à : membrefut@929cfut.com

Consulter les Conditions et règlements des membres auditeurs et auditrices : **Cliquer ici**

Vous pouvez remplir le formulaire à la page suivante !



CFUT 92,9

540, avenue Broadway, Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Téléphone : 819 537-0911 Télécopieur : 819 537-6377 Web : www.929cfut.com

Formulaire devenir membre CFUT-92,9

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

Numéro d'immeuble et rue _____

Appartement _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Adresse courriel _____

Type de paiement _____

En personne _____

Par chèque _____

Par virement intérac _____

J'ai lu et accepte les règlements membres CFUT-92,9 Radio
Shawinigan Inc _____

Merci d'aider à soutenir CFUT-FM 92,9 votre radio locale

Renvoyer le formulaire à : membrefut@929cfut.com



CFUT 92,9

540, avenue Broadway, Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Téléphone : 819 537-0911 Télécopieur : 819 537-6377 Web : www.929cfut.com

Conditions et règlements des membres auditeurs et auditrices

CFUT-FM 92,9 Radio Shawinigan Inc

1.0 Catégories

La corporation compte trois catégories de membres, à savoir : les membres actifs ou individuels, les membres associés (ou membres corporatifs ou institutionnels) et les membres honoraires.

1.1 Membres individuels

Est membre individuel toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la corporation.

1.1.1 Conditions d'admission

Pour être membre actif ou individuel, une personne doit avoir les qualités suivantes:

Être âgé d'au moins 18 ans

Être citoyen canadien

Acquitter le paiement total de sa cotisation

1.1.2 Droits des membres

Les membres actifs ont le droit:

de participer à certaines les activités de la corporation,

de recevoir les avis de convocation aux assemblées,

d'assister et voter aux assemblées,

d'être élu au conseil d'administration à partir de la deuxième année où ils ont adhéré

1.2 Cotisation

Le conseil d'administration peut, par résolution, fixer le montant des cotisations annuelles à être versées à la corporation par les membres actifs et

associés, ainsi que le moment de leur exigibilité. Les cotisations payées ne sont remboursables en aucun cas.

1.3 Retrait

Tout membre peut se retirer de la corporation en envoyant un avis écrit au secrétaire de l'association. En aucun temps, sa contribution ne pourra lui être remboursée.

1.4 Suspension et radiation

Le conseil d'administration pourra, par résolution, suspendre pour une période qu'il détermine ou radier définitivement tout membre qui néglige de payer sa cotisation à échéance, ou qui enfreint quelque autre règlement de l'association ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à l'association.

Tout membre faisant l'objet d'une procédure de radiation, ou de suspension, aura l'opportunité de se faire entendre avant la décision finale du conseil d'administration. Le conseil d'administration jugera de la manière de faire en ces circonstances.